

PROSPECTUS COMPLET

ROCHE-BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES

ISIN Part P : FR0010237503

ISIN Part I : FR0011686930

ISIN Part IXL : FR0013213154

ISIN Part Z : FR0013259215

Le prospectus complet est l'assemblage des 4 documents suivants :

- **Document d'Informations Clés (DIC)**

Le DIC, Document d'Informations Clés, est un document pré-contractuel qui fournit les principales informations aux investisseurs de cet OPC afin de les aider à comprendre en quoi consiste l'investissement dans cet OPC, quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés. Son format est normé en 3 pages A4.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Ce document fait l'objet d'une mise à jour a minima annuelle.

- **Prospectus**

Le prospectus informe l'investisseur de manière plus détaillée que le DIC sur la nature du produit mais surtout sur les règles d'investissement et de fonctionnement de l'OPC. Ce document fixe le cadre dans lequel la société de gestion s'engage à gérer l'OPCVM et les règles d'administration et de fonctionnement de celui-ci.

- **Annexe « Sustainable Finance Disclosures Regulation (SFDR) »**

L'objectif de ce document pré-contractuel est de préciser comment les caractéristiques environnementales ou sociales (ou une combinaison des deux) permettent d'atteindre l'objectif d'investissement durable de cet OPC et ainsi, permettre la comparabilité avec d'autres produits financiers. Le format de ce document est normé.

- **Règlement**

Le règlement expose l'ensemble des règles applicables à la gestion administrative de l'OPC : émission et rachat des parts, modalités d'affectation des revenus, fonctionnement, fusion, liquidation, contestations.

OBJECTIF

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PRODUIT

Nom du produit : Roche-Brune Europe Valeurs Responsables - Part P (FR0010237503)

Nom de l'initiateur du PRIIP : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

Code ISIN : PART FR0010237503

Site Internet de l'initiateur du PRIIP : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

APICIL Asset Management est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 98-38 et réglementée par l'AMF.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS : 22/09/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions de pays de la zone euro.

Indicateur de référence : MSCI EUROPE (libellé en EUR, dividendes nets réinvestis).

Objectifs de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence MSCI EUROPE, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens, en adoptant un process ISR. Le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire dénommée M.U.S.T.[®] (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking), la recherche des entreprises à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Politique d'investissement : le portefeuille est investi :

- de 75 % à 100 % en actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne, de tous secteurs économiques et dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros (Moins de 10 % sur les marchés réglementés de Suisse et de Norvège).

- de 0 à 10 % en OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen investissant jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres OPC.

- de 0 à 25 % en titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables, ayant une note minimale à l'achat BBB (notation Standard & Poor's ou notation équivalente dans d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente par les équipes de gestion).

La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant. La gestion limite ses investissements à i) 25 % de son actif net dans des valeurs en devises de pays de l'Union Européenne (DKK, SEK et éventuelles autres devises de l'Union européenne) et, ii) 25% de son actif net dans des valeurs internationales en dehors de l'Union Européenne (CHF, GBP, NOK et éventuelles autres devises de pays hors Union européenne).

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille face aux risques des marchés actions, taux et de change. La limite d'engagement sur les marchés actions est comprise entre 60 et 120 % de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.[®], outil d'aide à la décision qui se fonde sur une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers historiques et prospectifs clés), une analyse ISR, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le Fonds n'est pas indiciel et le style de gestion étant

fondé sur la sélection de titres, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions. Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG supérieure ou égale à 4.3 sur une échelle de 0 à 10, une notation, E, S et G supérieure ou égale à 6 sur une échelle de 0 à 10 ainsi qu'une notation Carbon Emission supérieure ou égale à 5,5 (Echelle allant de 0 à 10). Par ailleurs des exclusions sectorielles sont appliquées : divertissement pour adultes, jeux d'argent, Tabac, Armes controversées, etc.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

L'OPC est labellisé par le Label « Relance ». Les OPC labellisés doivent se conformer à trois séries d'obligations relatives au degré de prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) : (a) des obligations relatives à la stratégie d'investissement et à la politique d'engagement actionnarial ; (b) des obligations transversales tenant à la réalisation de due diligences ESG et au suivi de cibles ESG, sous forme de note ou d'indicateur ; et (c) des obligations portant sur la société de gestion de l'OPC labellisé.

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Affectation du résultat : Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français.

Remboursement des parts : Chaque jour de bourse ouvré (J) (à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France), avant 12h30. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

clients ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience des actions. Compte tenu de la quantité d'information disponibles, les connaissances et les exigences en matière d'expérience pour ces produits sont généralement faibles.

L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans moins de cinq ans. Par le biais de cet investissement, l'investisseur s'expose à des investissements socialement responsables.

Cas des « US Persons »

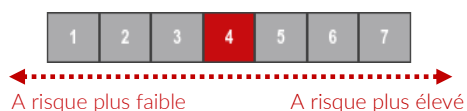
Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933

adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés "Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : Cette utilisation peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative.

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 250 €	2 320 €
	Rendement annuel moyen	-77,48 %	-25,36 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 640 €	7 700 €
	Rendement annuel moyen	-23,62 %	-5,10 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 530 €	10 690 €
	Rendement annuel moyen	5,26 %	1,34 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 350 €	15 080 €
	Rendement annuel moyen	33,46 %	8,56 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 09/2017 et 09/2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 01/2017 et 01/2022.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 06/2013 et 06/2018.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	228,80 €	1 279,82 €
Incidence des coûts annuels*	2,29 % chaque année	2,32 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,66 % avant déduction des coûts et de 1,34 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,03 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	202,50 €
Coûts de transaction	0,26 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	26,30 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% TTC Maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence (MSCI EUROPE) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Fonds est classé article 8 SFDR, à ce titre il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance. Vous trouverez toutes les informations utiles relatives à la finance durables (SFDR + taxonomie) dans le prospectus, qui est disponible sur le site www.apicil-asset-management.com.

Vous pouvez également obtenir des informations complémentaires en vous adressant à : AM_Distribution@apicil-am.com ou auprès de votre interlocuteur habituel.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

La société de gestion ne souhaite pas mettre en place d'outils de gestion de la liquidité tels que des « gates » : en effet, le fonds étant investi dans des actions de grande et moyenne capitalisation boursière, la liquidité du portefeuille est assurée par les marchés financiers, en conditions normales de marché. Toutefois, la société de gestion se réserve la possibilité de mettre un tel mécanisme en place dans le cas où les encours sous gestion de l'OPC deviendraient tels qu'une intervention sur les marchés envisagés pourraient avoir un impact sur la liquidité des actions détenues.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.